

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, y compris \$2,350 à W. Gliddon et \$2,050 à W. McMahon, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, y compris \$2,000 à J. Fraser, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille sept cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, y compris \$1,300 à R. W. Breadner, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris \$2,200 à F. R. E. Campeau, et \$1,550 à J. F. Shaw, et \$730 à A. McCullough, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, y compris \$2,000 à A. W. Owen et \$1,500 à F. H. Cunningham comme commis de la 1ère classe, et \$900 à F. Anderson, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission Géologique, y compris \$1,650 chacun à R. Chalmers, E. R. Faribault, W. McInnes et H. M. Ami; \$1,550 à A. E. Barlow, \$1,300 chacun à D. B. Dowling et C. O. Sénécal, et une addition de \$50 aux appointements de chacun des employés de la division technique dont les appointements sont au-dessous de \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur, fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre s'ajourne à demain.